

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 390**29 mai 2001****SOMMAIRE**

COTRACHIM, Compagnie de Transports Chimiques S.A., Machtum	18679	Euroinim S.A., Luxembourg	18680
COTRACHIM, Compagnie de Transports Chimiques S.A., Machtum	18679	Euroinim S.A., Luxembourg	18680
COTRACHIM, Compagnie de Transports Chimiques S.A., Machtum	18680	European Generating, S.à r.l., Luxembourg	18690
Compagnie de Services Fiduciaires S.A., Luxembourg	18676	Evasion First S.A., Luxembourg	18687
Compagnie de Services Fiduciaires S.A., Luxembourg	18676	Evasion First S.A., Luxembourg	18687
CTC, Comenius Trading and Consulting S.A., Luxembourg	18675	Fabian Holding S.A., Luxembourg	18688
CTC, Comenius Trading and Consulting S.A., Luxembourg	18675	Fabian Holding S.A., Luxembourg	18688
CTC, Comenius Trading and Consulting S.A., Luxembourg	18675	Fabian Holding S.A., Luxembourg	18688
Cybernetech-Automation, S.à r.l., Troine	18674	Faccin International S.A., Luxembourg	18675
Decofin S.A., Luxembourg	18676	Fiduciaire Vic. Collé & Associés, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	18700
Decofin S.A., Luxembourg	18676	Filimi Investment Holding S.A., Larochette	18702
Decofin S.A., Luxembourg	18677	Filimi Investment Holding S.A., Larochette	18703
Decofin S.A., Luxembourg	18677	Finmacrien S.A., Luxembourg	18704
Decofin S.A., Luxembourg	18677	Fiparlux S.A.H., Luxembourg	18692
Decofin S.A., Luxembourg	18677	Fiparlux S.A.H., Luxembourg	18692
Decofin S.A., Luxembourg	18677	Folona S.A.H., Luxembourg	18708
Demarko S.A., Mertert	18718	Forest S.A., Luxembourg	18708
Diffusion De Saedeleer S.A., Luxembourg	18681	Forest S.A., Luxembourg	18708
Diffusion De Saedeleer S.A., Luxembourg	18681	Framont Investissements S.A., Luxembourg	18687
Diffusion De Saedeleer S.A., Luxembourg	18681	Framont Investissements S.A., Luxembourg	18687
Diffusion De Saedeleer S.A., Luxembourg	18682	Gagneur Holding S.A., Larochette	18682
Donaldson and Partners S.A., Luxembourg	18676	Gagneur Holding S.A., Larochette	18683
E.M.E., Electro Mechanical Engineering S.A., Luxembourg	18685	Gascony S.A., Luxembourg	18684
Entrerios Invest S.A., Luxembourg	18678	Gascony S.A., Luxembourg	18684
Entrerios Invest S.A., Luxembourg	18678	GED S.A.H., Luxembourg	18688
Entrerios Invest S.A., Luxembourg	18678	Gestiolux S.A., Luxembourg	18709
Estaima S.A., Luxembourg	18679	Gestiolux S.A., Luxembourg	18709
Estaima S.A., Luxembourg	18679	Gestiolux S.A., Luxembourg	18709
Euro Select S.A., Luxembourg	18678	Ghanezh S.A., Mamer	18710
Euro VF Holding S.A., Luxembourg	18681	GLOBUS-CMS S.A., Globus Consulting and Management Services S.A., Luxembourg	18710
Euro VF Holding S.A., Luxembourg	18681	Glengariff Company, S.à r.l., Luxembourg	18699
		Grands Crus Sélection S.A., Howald	18710
		Gretel S.A., Luxembourg	18711
		GUS Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	18690
		GUS Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	18692
		Harlux, S.à r.l., Luxembourg	18711
		Harlux, S.à r.l., Luxembourg	18712

HBM S.A.H., Luxembourg	18709	Ingor Holding S.A., Larochette	18693
Herco S.A., Luxembourg	18707	Ingor Holding S.A., Larochette	18694
Herco S.A., Luxembourg	18707	Intabex Worldwide S.A., Luxembourg	18694
Herco S.A., Luxembourg	18707	Intabex Worldwide S.A., Luxembourg	18697
Hermalux, S.à r.l., Mamer	18704	Interluxcom S.A., Luxembourg	18712
Hermalux, S.à r.l., Mamer	18707	Investissements Immobiliers Innovatifs S.A., Luxembourg	18715
Hofmann Anlage S.A., Luxembourg	18710	Investissements Textiles S.A.H., Luxembourg	18697
Holkem S.A.H., Luxembourg	18712	Investissements Textiles S.A.H., Luxembourg	18697
Horaine S.A., Luxembourg	18713	Inverness Investment Holding S.A.H., Luxembourg	18700
Horaine S.A., Luxembourg	18713	Inverness Investment Holding S.A.H., Luxembourg	18702
Horaine S.A., Luxembourg	18713	J & C International S.A., Luxembourg	18716
I.D.G., International Diamonds & Gems, S.à r.l., Luxembourg	18715	Jean Schanck & Cie S.A., Esch-sur-Alzette	18674
I.E. S.A., Luxembourg	18686	Kalieme S.A., Larochette	18698
I.S.C. S.A., Luxembourg	18716	Kalieme S.A., Larochette	18699
Ifas International S.A., Luxembourg	18708	Kar-Tess Holding S.A.H., Luxembourg	18689
Imagilux, S.à r.l., Rombach/Martelange	18715	Kar-Tess Holding S.A.H., Luxembourg	18689
Imagilux, S.à r.l., Rombach/Martelange	18716	Khojah & Sons Holdings S.A.H., Luxembourg	18717
Immobilière Marinpat S.A., Luxembourg	18689	Khojah & Sons Holdings S.A.H., Luxembourg	18717
Immobilière Marinpat S.A., Luxembourg	18689	Kim Shipping Co A.G., Machtum	18716
Impex LTD Materials for Printed Circuit Board Industry, GmbH, Contern	18712	Lion Shipping A.G., Machtum	18717
		Osman Holding S.A., Luxembourg	18713

JEAN SCHANCK & CIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler.
R. C. Luxembourg B 19.993.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 novembre 2000

Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne, à l'unanimité des voix, pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

L'Assemblée générale constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance.

L'Assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une durée de 6 années. Les mandats expireront lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2006.

Conseil d'Administration:

- Monsieur Stefan Seligson, directeur, demeurant à L-5650 Mondorf-les-Bains, 57, route de Remich,
- Monsieur Laurent Rodius, administrateur-délégué, demeurant à F-57570 Puttelange-les-Thionville, 59, rue de la Justice,
- Madame Manuela Gietz, demeurant à L-5650 Mondorf-les-Bains, 57, route de Remich.

Commissaire aux comptes:

- Madame Monique Maller, demeurant à L-6795 Grevenmacher, 26, rue de Wecker.
- Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2000, vol. 546, fol. 39, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67001/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

CYBERNETECH-AUTOMATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9772 Troine, 72, rue de l'École.
R. C. Diekirch B 5.140.

Constituée par-devant Me Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 7 avril 1994, acte publié au Mémorial C n°306 du 18 août 1994, modifiée par-devant le même notaire en date du 5 août 1994, acte publié au Mémorial C n°511 du 8 décembre 1994, modifiée par-devant le même notaire en date du 19 avril 1995, acte publié au Mémorial C n°375 du 8 août 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 juin 1997, acte publié au Mémorial C n°544 du 3 octobre 1997, modifiée par-devant le même notaire en date du 10 novembre 1998, acte publié au Mémorial C n°77 du 8 février 1999.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2000, vol. 546, fol. 27, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CYBERNETECH-AUTOMATION, S.à r.l.

KMPG Experts Comptables

Signature

(92976/537/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 novembre 2000.

CTC, COMENIUS TRADING AND CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 63.088.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 46, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M.-A. Callermi / C. Blondeau

Administrateur-délégué / Administrateur

(66785/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

CTC, COMENIUS TRADING AND CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 63.088.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale statutaire du 20 mai 1999

3. L'Assemblée procède à l'élection définitive de Monsieur Rodney Haigh, administrateur, nommé par le Conseil d'Administration, conformément à l'article 51 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le 19 novembre 1998;

4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'ensemble des mandats jusqu'à ce jour;

5. L'Assemblée décide de convertir la monnaie d'expression actuelle du capital social, du capital autorisé et de tous autres montants figurant dans leurs statuts de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) au taux de change égal à 40,3399 LUF pour 1,- EUR applicable à partir du 1^{er} janvier 2000 et, sur base du cours pré-indiqué;

6. L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de 13,31 EUR (treize Euros trente et un cents) pour le porter de son montant actuel de 30.986,69 EUR (trente mille neuf cent quatre-vingt six Euros soixante-neuf cents) à 31.000,- EUR (trente et un mille Euros) par incorporation de bénéfices reportés.

7. L'Assemblée décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des actions émises et la mention du capital social.

8. L'Assemblée décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trenteet un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par mille deux cents cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre Euros huit cents (24,8 EUR) chacune (...)

Capital autorisé

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à deux cent quarante-huit mille Euros (248.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-quatre Euros huit cents (24,8 EUR) chacune (...).»

Pour extrait conforme

M.-A. Callerami / C. Blondeau

Administrateur-délégué / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 46, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66786/565/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

CTC, COMENIUS TRADING AND CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 63.088.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M.-A. Callerami / C. Blondeau

Administrateur-délégué / Administrateur

(66787/565/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

FACCIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(66830/207/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 63.651.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2000, vol. 546, fol. 33, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(66791/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 63.651.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 novembre 2000

- La décision de Maître Christian Kremer au poste d'administrateur de la société a été acceptée. Décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat.

- L'Assemblée décide de ne pas pourvoir au remplacement de l'administrateur démissionnaire et de réduire le nombre des administrateurs de quatre à trois.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2000, vol. 546, fol. 33, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66792/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

DONALDSON AND PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 47.867.

Le GROUPE DES FIDUCIAIRES DE L'UNION S.A. prie, par la présente, de bien vouloir considérer comme nulle et non avenue leur lettre du 11 mai 1998 dénonçant le siège de la société ci-dessus référencée en leurs bureaux sis 61, avenue de la Gare, Luxembourg.

Luxembourg, le 21 novembre 2000.

GROUPE DES FIDUCIAIRES DE L'UNION S.A.

R. Arama

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2000, vol. 546, fol. 44, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66812/761/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

DECOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 48.808.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 49, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(66798/727/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

DECOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 48.808.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 49, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(66799/727/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

DECOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 48.808.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 49, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(66800/727/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

DECOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 48.808.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 49, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(66801/727/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

DECOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 48.808.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 49, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(66802/727/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

DECOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 48.808.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 49, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(66803/727/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

DECOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 48.808.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration que suite à la démission de Monsieur Luc de Clercq, Monsieur Hans van Lieshout, directeur de sociétés, demeurant 27, Bachlaan, 5251 HP Vlijmen (Pays-Bas), est coopté administrateur avec effet au 5 octobre 2000. Il terminera le mandat de son prédécesseur.

La prochaine Assemblée Générale des actionnaires ratifiera cette cooptation.

Déposé aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 49, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66804/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

ENTRERIOS INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 58.507.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2000, vol. 546, fol. 29, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(66814/550/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

ENTRERIOS INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 58.507.

EXTRAIT

Avec effet au 1^{er} janvier 2000 et en vertu du pouvoir qui lui a été délégué par le conseil d'administration de la société, Monsieur Emile Vogt, administrateur, a procédé à la réalisation de la conversion du capital de la société en euro.

Par conséquent, depuis le 1^{er} janvier 2000, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié comme suit:

«Le capital de la société est fixé à cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR) représenté par cinq cents actions (500) sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2000, vol. 546, fol. 29, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66815/550/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

ENTRERIOS INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 58.507.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 4 avril 2000

Les mandats de Messieurs Emile Vogt, Marc Weinand et René Schlim, Administrateurs et de la FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., Commissaire aux Comptes, venant à échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide de les renouveler pour une durée d'un an.

Luxembourg, le 19 octobre 2000.

Pour copie conforme

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2000, vol. 546, fol. 29, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66816/550/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

EURO SELECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.337.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 21 novembre 2000:

Conformément aux dispositions de l'article 51, alinéa 3, de la loi modifiée du 10 août 1915, le Conseil d'Administration a décidé de coopter Monsieur Luc Hebert, demeurant à F-Monnetier-Mornex, aux fonctions d'administrateur.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 21 novembre 2000.

Pour EURO SELECT S.A.

LMC GROUP S.A., Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2000, vol. 546, fol. 36, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66821/744/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

ESTAIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 4.559.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2000, vol. 546, fol. 29, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(66817/550/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

ESTAIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 4.559.

EXTRAIT

Avec effet au 1^{er} janvier 2000 et en vertu du pouvoir qui lui a été délégué par le conseil d'administration de la société, Monsieur Emile Vogt, administrateur, a procédé à la réalisation de la conversion du capital de la société en euro.

Par conséquent, depuis le 1^{er} janvier 2000, le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la société est modifié comme suit:

«Le capital de la société est fixé à cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR) représenté par cinq mille actions (5.000) sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre, vol. 546, fol. 29, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66818/550/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

COTRACHIM, COMPAGNIE DE TRANSPORTS CHIMIQUES S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftsitz: L-6841 Machtum, 39, route du Vin.
H. R. Luxemburg B 54.004.

Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 14. Juni 2000

Ernennung eines delegierten Verwaltungsratsmitgliedes:

Der Verwaltungsrat überträgt Herrn K.J. Ter Stege, der dies annimmt, die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft. Für gleichlautende Ausfertigung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt. Machtum, den 14. Juni 2000.

Unterschrift

Der Verwaltungsrat

Enregistré à Diekirch, le 14 septembre 2000, vol. 266, fol. 49, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(66793/561/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

COTRACHIM, COMPAGNIE DE TRANSPORTS CHIMIQUES S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftsitz: L-6841 Machtum, 39, route du Vin.
H. R. Luxemburg B 54.004.

*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung abgehalten am Hauptsitz am 14. Juni um 11.00 Uhr**Tagesordnung*

1. Ernennung von zwei Verwaltungsratsmitgliedern;
2. Ermächtigung an den Verwaltungsrat, ein delegiertes Verwaltungsratsmitglied zu ernennen, welches durch alleinige seine Unterschrift die Gesellschaft binden kann:

Die Gesellschafter fassen einstimmig die nachstehenden Beschlüssen:

1. Die Generalversammlung wählt einstimmig Herrn K.J. Ter Stege, wohnhaft in Nieuwegein, und Herrn P. Van der Poorten, wohnhaft in Lokeren, zu Verwaltungsratsmitgliedern, welche das Mandat annehmen, anstelle von Herrn A.J. Wingelaar und Herrn P. Benke.

2. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt ein delegiertes Verwaltungsratsmitglied zu ernennen, welches durch seine alleinige Unterschrift die Gesellschaft binden kann.

Für gleichlautende Ausfertigung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Machtum, den 14. Juni 2000.

Unterschrift

Ein Verwaltungsratsmitglied

Enregistré à Diekirch, le 13 octobre 2000, vol. 266, fol. 69, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66794/561/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

COTRACHIM, COMPAGNIE DE TRANSPORTS CHIMIQUES S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6841 Machtum, 39, route du Vin.

H. R. Luxemburg B 54.004.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung abgehalten am 10. Dezember 1999 um 16.00 Uhr

Mandatsverlängerungen

Die Ordentliche Generalversammlung verlängert einstimmig die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, A. Winge-laar, P. Benke und M. Schreurs sowie das des Kommissars, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, S.à r.l. bis zur Ordentlichen Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 1999 abstimmt.

Für gleichlautende Ausfertigung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt. Luxemburg, den 10. Dezember 2000.

Unterschriften

Der Verwaltungsrat

Enregistré à Diekirch, le 2 octobre 2000, vol. 266, fol. 59, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66797/561/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

EUROINIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 57.659.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 48, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2000.

EUROINIM S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(66819/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

EUROINIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 57.659.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 27 octobre 2000

Résolution

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Daniel Zanette comme administrateur avec effet au 14 avril 2000 en remplacement de Monsieur Gustave Stoffel, démissionnaire.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1999.

Conseil d'Administration

MM. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

Pier Mario Creazzo, avocat, demeurant à Lugano (Suisse), administrateur;

Daniel Zanette, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour extrait conforme

EUROINIM S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un Administrateur / Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 48, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66820/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

EURO VF HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 59.808.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2000, vol. 546, fol. 35, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 novembre 2000.

Pour ordre

FIDU-CONCEPT, S.à r.l.

Signature

(66822/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

EURO VF HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 59.808.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2000, vol. 546, fol. 35, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 novembre 2000.

Pour ordre

FIDU-CONCEPT, S.à r.l.

Signature

(66823/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

DIFFUSION DE SAEDELEER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 59.943.

—
Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 20 novembre 2000, vol. 546, fol. 29, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 novembre 2000.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(66806/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

DIFFUSION DE SAEDELEER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 59.943.

—
Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 20 novembre 2000, vol. 546, fol. 29, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 novembre 2000.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(66807/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

DIFFUSION DE SAEDELEER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 59.943.

—
Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 20 novembre 2000, vol. 546, fol. 29, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2000.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(66808/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

DIFFUSION DE SAEDELEER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 59.943.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue à Luxembourg le 15 mai 2000

Nominations statutaires:

Conseil d'Administration

- Monsieur Jean-Pierre De Saedeleer, joaillier-créateur, demeurant à Sosoye (Belgique);
- Monsieur Enzo Liotino, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Jeannot Siebenaler, administrateur de sociétés, demeurant à Welfrange;
- Monsieur Philippe Jean-Jacques Poncelet, administrateur de sociétés, demeurant à Grez-Doiceau (Belgique)

Commissaire aux Comptes

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., siège social à Luxembourg.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 1^{er} juillet 1999

Le siège social de la société a été transféré au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2000, vol. 546, fol. 29, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66809/657/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

GAGNEUR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R. C. Luxembourg B 65.578.

L'an deux mille, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GAGNEUR HOLDING S.A., ayant son siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, R. C. Luxembourg section B numéro 65.578, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 juillet 1998, publié au Mémorial C numéro 741 du 14 octobre 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Albert Seen, conseiller économique, demeurant à Larochette.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Suppression de la valeur nominale des actions.
- 2.- Conversion du capital social de LUF en EUR.
- 3.- Augmentation du capital social d'un montant adéquat en euros en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à 32.000,- EUR, sans création d'actions nouvelles.
- 4.- Libération intégrale.
- 5.- Remplacement des actions représentatives du capital souscrit de la société et création de nouvelles actions de façon à ce que le capital social de la société d'un montant de 32.000,- EUR, soit représenté par 32 actions d'une valeur nominale de 1.000,- EUR, chacune entièrement libérée.
- 6.- Modification afférente de l'article 3, alinéa 1^{er}, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des cent vingt-cinq (125) actions représentant le capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), pour l'exprimer dorénavant en Euros, au cours de 40,3399 BEF = 1,- EUR, en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf Euros (30.986,69 EUR).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de mille treize virgule trente et un Euros (1.013,31 EUR), pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf Euros (30.986,69 EUR) à trente-deux mille Euros (32.000,- EUR), sans émission d'actions nouvelles.

Quatrième résolution

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les actionnaires actuels au prorata de leur participation actuelle dans la société, par incorporation au capital de réserves disponibles à concurrence de mille treize virgule trente et un Euros (1.013,31 EUR).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

La justification de l'existence desdites réserves disponibles a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de remplacer les mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes sans expression de valeur nominale par trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille Euros (1.000,- EUR) chacune.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 3. Alinéa 1^{er}.

Le capital social est fixé à trente-deux mille Euros (32.000,- EUR), divisé en trente-deux (32) actions de mille Euros (1.000,- EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de vingt-cinq mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation du capital social est évalué à la somme de 40.876,82 LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Seen, F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 novembre 2000, vol. 511, fol. 85, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 novembre 2000.

J. Seckler.

(66845/231/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

GAGNEUR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R. C. Luxembourg B 65.578.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 novembre 2000.

J. Seckler

Notaire

(66846/231/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

GASCONY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 63.367.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2000, vol. 546, fol. 39, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Signature.

(66847/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

GASCONY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 63.367.

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 8 avril 1999

L'assemblée était ouverte à 11.30 heures au siège social de la société.

L'assemblée était présidée par Monsieur Simon W. Baker, demeurant à Steinsel. Le président a désigné comme secrétaire Mlle Corinne Néré, demeurant à Luxembourg. L'assemblée a élu Mlle Dawn E. Shand, demeurant à Luxembourg, comme scrutateur.

Le Président a déclaré qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée, la totalité des 1.250 actions était représentée et donc l'assemblée pourra discuter et décider avec validité les points repris à l'agenda.

Agenda:

1. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits pour la période se clôturant au 31 décembre 1998.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Election du commissaire aux comptes.

Décisions:

1. Le bilan et le compte de pertes et profits pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 1998 n'étant pas encore disponibles, leur présentation est remise à une assemblée ultérieure.
2. Le résultat pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 1998 n'étant pas encore disponible, la décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes a été remise à une assemblée ultérieure.
3. Le Commissaire aux Comptes actuel, AUDILUX LIMITED (Isle of Man), n'a pas été réélu et l'assemblée générale décide d'élire CARDINAL TRUSTEES LIMITED (British Virgin Islands) comme nouveau Commissaire aux Comptes. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était close à 11.45 heures.

S.W. Baker / C. Néré / D.E. Shand

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2000, vol. 546, fol. 39, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66848/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

GASCONY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 63.367.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GASCONY S.A. tenue à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, en date du 30 octobre 2000 que:

- Le bilan et le compte de pertes et profits pour l'exercice au 31 décembre 1998 sont approuvés.
- La perte pour l'exercice est reportée aux comptes de l'année 1999.
- Décharge est donnée aux administrateurs et à CARDINAL TRUSTEES LIMITED (British Virgin Islands), le Commissaire aux Comptes en fonction pendant la période, et leur mandat est renouvelé pour l'exercice au 31 décembre 1999.
- Changement des administrateurs, démission de Monsieur John Anthony Nightingale et nomination de Mademoiselle Corinne Néré.

Pour extrait conforme

S.W. Baker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2000, vol. 546, fol. 39, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66849/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

E.M.E., ELECTRO MECHANICAL ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 52, avenue de la Liberté.

L'an deux mille, le seize novembre.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ELECTRO MECHANICAL ENGINEERING S.A. en abrégé E.M.E. S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Ste Croix, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 juin 2000, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Didier Panel, ingénieur, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Madame Carole Charpy, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés et le notaire soussigné. La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2.- qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Libération du solde du capital social.
- 2.- Modification de l'article 9 des statuts, concernant l'engagement de la société vis-à-vis des tiers.
- 3.- Transfert de l'adresse du siège social.
- 4.- Révocation de deux administrateurs.
- 5.- Nomination de deux nouveaux administrateurs.
- 6.- Révocation du commissaire aux comptes.
- 7.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide, à l'unanimité des voix, de libérer le solde du capital social à concurrence de la somme de neuf cent trente-sept mille cinq cents francs (937.500,-), par le versement en espèces de la prédite somme de neuf cent trente-sept mille cinq cents francs (937.500,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

De ce qui précède, l'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide de modifier le paragraphe «Souscription et libération» pour lui donner la teneur suivante:

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit

1.- Monsieur Didier Panel, prédit, neuf cents actions	900 actions
2.- Madame Carole Charpy, prédite, cinquante actions	100 actions
Total: mille actions	1.000 actions

Toutes ces actions ont été intégralement souscrites et libérées, de sorte que la somme de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide, à l'unanimité des voix, de modifier l'engagement de la société vis-à-vis des tiers et de donner à l'article neuf des statuts, la teneur suivante:

«**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes d'un administrateur et de l'administrateur-délégué, soit par la seule signature de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale, en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des présents statuts.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide, à l'unanimité des voix, de transférer l'adresse du siège social et de donner à la société comme nouvelle adresse:

L-1930 Luxembourg, 52, avenue de la Liberté (5^{ème} étage)

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, révoque à compter de ce jour de leurs fonctions d'administrateur, savoir:

- Monsieur Gilles Malhomme, comptable, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Denis Colin, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Et leur donne quitus de leur gestion jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de nommer comme nouveaux administrateurs à compter de ce jour, savoir:

- Monsieur Giancarlo Pagani, administrateur de société, demeurant à Bruxelles/Belgique, ici présent, ce acceptant;
 - Monsieur Eric Meinertzhagen, administrateur de société, demeurant à Tervuren/Belgique, ici présent, ce acceptant.
- Leurs mandats prendront fin à l'assemblée générale de l'année 2006.

Composition actuel du conseil d'administration:

- Monsieur Didier Panel, prédit;
- Monsieur Giancarlo Pagani, prédit;
- Monsieur Eric Meinertzhagen, prédit.

Administrateur-délégué:

Monsieur Didier Panel, prédit.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, révoque, à compter de ce jour, de sa fonction de commissaire aux comptes de la prédite société, Monsieur François David, expert-comptable, demeurant à Luxembourg et lui donne quitus de sa gestion jusqu'à ce jour.

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes de la prédite société, à partir de ce jour, Monsieur Cyril Szlachetka, comptable, demeurant à Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale de l'année 2006.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de vingt-huit mille (28.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec lui le présent acte.

Signé: D. Panel, J.-P. Cambier, C. Charpy, G. Pagani, E. Meinertzhagen, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 novembre 2000, vol. 864, fol. 34, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 novembre 2000.

N. Muller.

(66813/224/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

I.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 2B, rue A. Hemmer.

R. C. Luxembourg B 71.415.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 8 novembre 2000

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Jean Rock et de Madame Marie-Paule Rock-Mersch en tant qu'administrateurs de la société et leur donne entière décharge pour leur mandat exécuté jusqu'à ce jour.

L'assemblée générale nomme en remplacement Monsieur Pelles Henri demeurant à Eilat (Israël), 611/2, rue Los Angeles et Madame Hazan Smadar, demeurant à Eilat (Israël) 18, rue Hazaszefa, aux postes d'administrateur de la société.

Composition du conseil d'administration:

- Monsieur Alain Gorge, administrateur-délégué, demeurant 12, Am Pratel 1, L-5378 Uebersyren
- Madame Esther Pelles épouse Gorge, administrateur, demeurant 12, Am Pratel 1, L-5378 Uebersyren
- Monsieur Henri Pelles, administrateur, demeurant à Eilat (Israël), 611/2, rue Los Angeles
- Madame Smadar Hazan, administrateur, demeurant à Eilat (Israël), 18, rue Hazaszefa

Commissaire aux comptes:

- LUX-FIDUCIAIRE, 12, rue Zithe, L-2763 Luxembourg

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2005.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2000, vol. 546, fol. 39, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66878/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

EVASION FIRST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 48.136.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2000, vol. 546, fol. 30, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EVASION FIRST S.A.

Signature

(66825/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

EVASION FIRST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 48.136.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue extraordinairement à la date du 23 octobre 2000*

Quatrième résolution

Décharge pleine et entière est donnée aux Administrateurs et au Commissaire de Surveillance concernant l'exécution de leur mandat. MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, est nommée nouveau Commissaire de Surveillance en remplacement de MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l. ET CIE, S.e.c.s. Les mandats des Administrateurs et du Commissaire de Surveillance prendront fin lors de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2000.

Pour la Société

MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2000, vol. 546, fol. 30, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66826/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

FRAMONT INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 32.256.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2000, vol. 546, fol. 29, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(66843/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

FRAMONT INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 32.256.

EXTRAIT

Avec effet au 1^{er} janvier 2000 et en vertu du pouvoir qui lui a été sub-délégué par le conseil d'administration de la société, Monsieur Emile Vogt, administrateur, a procédé à la réalisation de la conversion du capital de la société en euros.

Par conséquent, depuis le 1^{er} janvier 2000, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié comme suit:

Le capital de la société est fixé à huit cent quatre-vingt-douze mille quatre cent seize virgule soixante-neuf euros (892.416,69 EUR) représenté par trente-six mille actions (36.000) sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2000, vol. 546, fol. 29, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66844/550/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

FABIAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 20.847.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2000, vol. 546, fol. 29, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(66827/550/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

FABIAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 20.847.

EXTRAIT

Avec effet au 1^{er} janvier 2000 et en vertu du pouvoir qui lui a été délégué par le conseil d'administration de la société, Monsieur Emile Vogt, administrateur, a procédé à la réalisation de la conversion du capital de la société en euros.

Par conséquent, depuis le 1^{er} janvier 2000, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié comme suit:

«Le capital de la société est fixé à un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept virgule soixante-deux euros (1.239.467,62 EUR) représenté par cinquante mille actions (50.000) sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2000, vol. 546, fol. 29, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66828/550/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

FABIAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 20.847.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 9 mai 2000

Conformément aux exigences de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide, malgré la perte de plus de la moitié du capital social, de continuer l'activité de la société.

Luxembourg, le 13 octobre 2000.

Pour copie conforme

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2000, vol. 546, fol. 29, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66829/550/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

GED S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.291.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 48, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour GED S.A., Société Anonyme Holding

GREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

(66850/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

IMMOBILIERE MARINPAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 23.855.

Acte de constitution publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 26 avril 1986

—
Le bilan et l'annexe établis au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 49, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMMOBILIERE MARINPAT S.A.

Signature

(66880/255/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

IMMOBILIERE MARINPAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 23.855.

—
Madame Chantal Leclerc a démissionné de son poste d'administrateur avec effet au 7 avril 2000.

Madame Yvonne Seiler, sans état, demeurant à L-2153 Luxembourg, 18, rue Antoine Meyer, a été nommée administrateur avec effet au 7 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMMOBILIERE MARINPAT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 49, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66881/255/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

KAR-TESS HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 18.031.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 45, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour KAR-TESS HOLDING S.A.H.

Société Anonyme

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

(66900/783/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

KAR-TESS HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 18.031.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2000, les mandats des administrateurs M. Constatinos Leventis, M. Andrew A. David and M. Leonidas S. Joannou et du commissaire aux comptes, PricewaterhouseCoopers, Halandri, Athènes, ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes de 2000.

Luxembourg, le 10 octobre 2000.

Pour KAR-TESS HOLDING S.A.

Société Anonyme

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 45, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66901/783/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

EUROPEAN GENERATING, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2519 Luxemburg, 9, rue Schiller.

H. R. Luxemburg B 78.525.

Nach der Übertragung von zweihundertfünfzig (250) Anteilen von der Gesellschaft MARUBENI EUROPOWER LTD an die Gesellschaft MARUBENI CORPORATION am 26. Oktober 2000, sind die Anteilhaber der Gesellschaft die folgenden:

1. Die Gesellschaft NRG INTERNATIONAL II INC., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach dem Recht des Staates von Delaware, mit Hauptgeschäftssitz in 901, Marquette Avenue, Suite 2300, Minneapolis, Minnesota 55402-3265, USA, zweihundertfünfzig Anteile	250
2. Die Gesellschaft MARUBENI CORPORATION, eine Gesellschaft japanischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 4-2, Ohtemachi 1-chome, Chiyoda-ku Tokyo, Japan, zweihundertfünfzig Anteile	250
Total der Anteile:	500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 23. November 2000.

Für EUROPEAN GENERATING, S.à r.l.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 46, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66824/250/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

GUS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 590.900.000,- EUR.

Registered office: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 75.760.

In the year two thousand, on the twenty-seventh day of the month of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

GUS US HOLDINGS B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, with registered office at NL-3821 BB Amersfoort, Plotterweg 33,

hereby represented by Ms Monique Adams, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 27, 2000.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party, acting in its capacity as single shareholder of the Company, has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the single shareholder of the société à responsabilité limitée GUS LUXEMBOURG, S.à r.l., having its registered office in L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue (the «Company»), incorporated by a deed of the undersigned notary of March 20, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 642, on September 8, 2000, and entered in the Trade Register of Luxembourg, Section B, under the number B 75.760.

III. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1) To reduce the Company's corporate capital by an amount of one hundred fifteen million nine hundred eighty-eight thousand (115,988,000.-) EUR so as to reduce it from its present amount of five hundred ninety million nine hundred thousand (590,900,000.-) EUR, represented by five million nine hundred and nine thousand (5,909,000.-) shares of a par value of one hundred (100.-) EUR each to an amount of four hundred seventy-four million nine hundred twelve thousand (474,912,000.-) EUR, represented by four million seven hundred forty-nine thousand one hundred twenty (4,749,120) shares of a par value of one hundred (100.-) EUR each by the cancellation of one million one hundred fifty-nine thousand eight hundred eighty (1,159,880) own shares of a par value of one hundred (100.-) EUR each.

2) To amend article 6, first sentence, of the articles of incorporation in order to reflect the capital reduction.

3) To confer power to the managers to implement the previous resolutions to be adopted under items 1) and 2).

4) Miscellaneous.

Has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The single shareholder resolves to reduce the Company's corporate capital by an amount of one hundred fifteen million nine hundred eighty-eight thousand (115,988,000.-) EUR so as to reduce it from its present amount of five hundred ninety million nine hundred thousand (590,900,000.-) EUR, represented by five million nine hundred and nine thousand (5,909,000.-) shares of a par value of one hundred (100.-) EUR each to an amount of four hundred seventy-four million nine hundred twelve thousand (474,912,000.-) EUR, represented by four million seven hundred forty-nine thousand one

hundred twenty (4,749,120) shares of a par value of one hundred (100.-) EUR each by the cancellation of one million one hundred fifty-nine thousand eight hundred eighty (1,159,880) own shares of a par value of one hundred (100.-) EUR each.

Second resolution

As a result of the above capital reduction, the single shareholder resolves to amend article 6, first sentence, of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

«Art. 6. Capital.

The capital is set at four hundred seventy-four million nine hundred twelve thousand (474,912,000.-) EUR, represented by four million seven hundred forty-nine thousand one hundred twenty (4,749,120) shares of a par value of one hundred (100.-) EUR.»

Third resolution

The single shareholder resolves to confer power to the managers to execute the previous resolutions.

The managers are notably entitled and authorised to accomplish the reimbursement of capital to the single shareholder, to fix the date and other formalities of such payment and to do all other things necessary and useful in relation to such capital reduction by cancellation of shares.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately eighty thousand Luxembourg francs.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

In faith of which, We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le vingt-sept octobre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GUS US HOLDINGS B.V., une société constituée suivant le droit des Pays-Bas, établie et ayant son siège social à NL-3821 BB Amersfoort, Plotterweg 33,

représentée aux fins des présentes par Mme Monique Adams, avocat, demeurant à Luxembourg aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 27 octobre 2000.

I. La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

II. Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La comparante est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée GUS LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné le 20 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 642 du 8 septembre 2000, et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 75.760.

III. Le comparant, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1) Réduction du capital social à concurrence de cent quinze millions neuf cent quatre-vingt-huit mille (115.988.000,-) EUR pour le réduire de son montant actuel de cinq cent quatre-vingt-dix millions neuf cent mille (590.900.000,-) EUR, représenté par cinq millions neuf cent neuf mille (5.909.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100,-) EUR chacune à un montant de quatre cent soixante-quatorze millions neuf cent douze mille (474.912.000,-) EUR, représenté par quatre millions sept cent quarante-neuf mille cent vingt (4.749.120) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100,-) EUR par l'annulation d'un million cent cinquante-neuf mille huit cent quatre-vingt (1.159.880) parts sociales propres d'une valeur nominale de cent (100,-) EUR par part sociale.

2) Modification de l'article 6, première phrase, des statuts, afin de refléter la réduction de capital

3) Pouvoirs à conférer aux gérants pour mettre en oeuvre les décisions à prendre sur les points 1) et 2).

4) Divers.

A requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social à concurrence de cent quinze millions neuf cent quatre-vingt-huit mille Euros (EUR 115.988.000,-) pour le réduire de son montant actuel de cinq cent quatre-vingt-dix millions neuf cent mille Euros (EUR 590.900.000,-), représenté par cinq millions neuf cent neuf mille (5.909.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100,-) EUR chacune à un montant de quatre cent soixante-quatorze millions neuf cent douze mille (474.912.000,-) EUR, représenté par quatre millions sept cent quarante-neuf mille cent vingt (4.749.120) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100,-) EUR par l'annulation d'un million cent cinquante-neuf mille huit cent quatre-vingt (1.159.880) parts sociales propres d'une valeur nominale de cent (100,-) EUR par part sociale.

Deuxième résolution

En conséquence de la réduction de capital, l'associé unique décide de modifier l'article 6, premier alinéa des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Art. 6. Capital.

Le capital social est fixé à quatre cent soixante-quatorze millions neuf cent douze mille (474.912.000,-) EUR, représenté par quatre millions sept cent quarante-neuf mille cent vingt (4.749.120) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100,-) EUR chacune.»

Troisième résolution

L'associé unique confère aux gérants tous pouvoirs pour mettre en oeuvre les décisions ci-dessus.

Les gérants sont notamment autorisés et mandatés à effectuer le remboursement de capital, à fixer la date et toutes autres modalités de ces paiements et à prendre toute autre mesure nécessaire et utile en relation avec la réduction du capital social qui s'effectue par l'annulation de parts sociales.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à quatre-vingt mille francs luxembourgeois.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et, qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Adams, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2000, vol. 6CS, fol. 60, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2000.

J. Elvinger.

(66860/211/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

GUS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 590.900.000,- EUR.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 75.760.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
(66861/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

FIPARLUX S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 11.102.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2000, vol. 546, fol. 29, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(66838/550/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

FIPARLUX S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 11.102.

EXTRAIT

Avec effet au 1^{er} janvier 2000 et en vertu du pouvoir qui lui a été délégué par le conseil d'administration de la société, Monsieur Emile Vogt, administrateur, a procédé à la réalisation de la conversion du capital de la société en euros.

Par conséquent, depuis le 1^{er} janvier 2000, le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la société est modifié comme suit:

Le capital de la société est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR) représenté par deux mille actions (2.000) sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2000, vol. 546, fol. 29, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66839/550/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

INGOR HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 60.296.

L'an deux mille, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junginster, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INGOR HOLDING S.A., ayant son siège social à L-7625 Larochette, 6, rue Scheerbach, R. C. Luxembourg section B numéro 60.296, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 juillet 1997, publié au Mémorial C numéro 618 du 6 novembre 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Albert Seen, conseiller économique, demeurant à Larochette.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Suppression de la valeur nominale des actions.
- 2.- Conversion du capital social de NLG en EUR.
- 3.- Augmentation du capital social d'un montant adéquat en euro en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à 180.000,- EUR, sans création d'actions nouvelles.
- 4.- Libération intégrale.
- 5.- Remplacement des actions représentatives du capital souscrit de la société et création de nouvelles actions de façon à ce que le capital social de la société d'un montant de 180.000,- EUR soit représenté par 180 actions d'une valeur nominale de 1.000,- EUR, chacune, entièrement libérées.
- 6.- Modification afférente de l'article 3a, alinéa 1^{er}, des statuts.
- 7.- Transfert du siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des deux cents (200) actions représentant le capital social de deux cent mille florins néerlandais (200.000,- NLG).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à deux cent mille florins néerlandais (200.000,- NLG), pour l'exprimer dorénavant en euro, au cours de 2,20371 NLG=1,- EUR, en quatre-vingt-dix mille sept cent cinquante-six virgule zéro quatre Euros (90.756,04 EUR).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-neuf mille deux cent quarante-trois virgule quatre-vingt-seize Euros (89.243,96 EUR), pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-dix mille sept cent cinquante-six virgule zéro quatre Euros (90.756,04 EUR) à cent quatre-vingt mille Euros (180.000,- EUR), sans émission d'actions nouvelles.

Quatrième résolution

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les actionnaires actuels au prorata de leur participation actuelle dans la société, par incorporation au capital de résultats reportés et de réserves disponibles à concurrence de quatre-vingt-neuf mille deux cent quarante-trois virgule quatre-vingt-seize Euros (89.243,96 EUR).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

La justification de l'existence desdits résultats reportés a été apportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de remplacer les deux cents (200) actions existantes sans expression de valeur nominale par cent quatre-vingts (180) actions d'une valeur nominale de mille Euros (1.000,- EUR) chacune.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. (Alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt mille Euros (180.000,- EUR), divisé en cent quatre-vingts (180) actions de mille Euros (1.000,- EUR) chacune.»

Septième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la société à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente-cinq mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de 3.600.092,42 LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Seen, F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 novembre 2000, vol. 511, fol. 85, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 22 novembre 2000.

J. Seckler.

(66883/231/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

INGOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R. C. Luxembourg B 60.296.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 novembre 2000.

J. Seckler

Le notaire

(66884/231/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

**INTABEX WORLDWIDE, Société Anonyme,
(anc. INTABEX HOLDINGS WORLDWIDE).**

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 13.069.

In the year two thousand, on the fourteenth of November.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the corporation established in Luxembourg under the denomination of INTABEX HOLDINGS WORLDWIDE, incorporated pursuant to a deed of Maître Jacqueline Hansen-Peffer, then notary residing in Capellen, dated May 22, 1975, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 160 of August 29, 1975.

The Articles of Incorporation have been amended several times and lastly by a deed of the undersigned notary, dated January 18, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 310 of May 4, 1999.

The meeting begins at four thirty p.m. Mrs Gilberte Leclerc, private employee, residing in Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Marc Prospert, Maître en droit, residing in Bertrange.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, Maître en droit, residing in Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the five hundred and thirty-three thousand four hundred and seventy-nine (533,479) Class «A» ordinary shares and the nine hundred and thirty-three thousand and forty-two (933,042) Class «B» shares with a par value of ten (10.-) US Dollars each, representing the entire corporate capital of fourteen million six hundred and sixty-five thousand two hundred and ten (14,665,210.-) US Dollars are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all present or represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is worded as follows:

1. To change the Company's name to INTABEX WORLDWIDE.
2. To bring the authorised capital of the Company from presently US\$ 15,136,410.- to US\$ 20,000,000.-.
3. To renew for a period of five years, with effect from the date of the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the deed dated 14 November 2000, the authority granted to the directors pursuant to Article 6.1 of the Articles of Incorporation to increase the share capital within the limits of the authorised share capital.
4. To bring the minimum number of directors required to form the Board from presently six to three and to subsequently amend Article 10.1 of the Articles of Incorporation.
5. To subsequently amend Articles 2.1, 5.1, 6.1 and 10.1 of the Articles of Incorporation to implement the above changes.
6. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting resolves to change the name of the Company from INTABEX HOLDINGS WORLDWIDE into INTABEX WORLDWIDE.

As a consequence Article 2.1 of the Company's Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:

«2.1. The Corporation is a Luxembourg company in the form of a joint stock corporation («société anonyme») called INTABEX WORLDWIDE.»

Second resolution

The General Meeting resolves to bring the authorised capital of the Company from presently US\$ 15,136,410.- to US\$ 20,000,000.-.

As a consequence Article 5.1 of the Company's Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:

«5.1 The Corporation has an authorised capital of twenty million United States dollars (US\$ 20,000,000.-) divided into eight hundred thousand (800,000) Class «A» Ordinary shares and one million two hundred thousand (1,200,000) Class «B» Ordinary shares, having a par value of ten US dollars (US\$ 10.-) each.»

Third resolution

The General Meeting resolves to renew for a period of five years, with effect from the date of the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the deed dated 14 November 2000, the authority granted to the directors pursuant to Article 6.1 of the Articles of Incorporation to increase the share capital within the limits of the authorised share capital.

As a consequence Article 6.1 of the Company's Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:

«6.1 Within a period expiring on the fifth anniversary of the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the notarial deed dated 14 November 2000, the Board shall be authorised and empowered to allot and to make offers to allot and to issue in one or more tranches such additional Class «A» Ordinary shares and Class «B» Ordinary shares so as to bring the total issued capital of the Corporation up to the total authorised capital of the Corporation and that the Class «A» Ordinary shares so issued shall be issued exclusively to satisfy the exercise of share warrants existing at the date of 14 November 2000. The Board shall be authorised to limit or remove the preferential subscription right with respect to Class «A» Ordinary shares.»

Fourth resolution

The General Meeting resolves to bring the minimum number of directors required to form the Board from presently six to three.

As a consequence Article 10.1 of the Company's Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:

«10.1 The Corporation shall be managed by a Board comprising not less than three and not more than twenty Directors who need not also be Shareholders.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at five p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le quatorze novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de INTABEX HOLDINGS WORLDWIDE, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jacqueline Hansen-Peffer, alors notaire de résidence à Capellen, en date du 22 mai 1975, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 160 du 29 août 1975.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 janvier 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 310 du 4 mai 1999.

La séance est ouverte à seize heures trente sous la présidence de Madame Gilberte Leclerc, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cinq cent trente-trois mille quatre cent soixante-dix-neuf (533.479) actions ordinaires de Classe «A» et les neuf cent trente-trois mille quarante-deux (933.042) actions ordinaires de classe «B» d'une valeur nominale de dix (10,-) US Dollars chacune, représentant l'intégralité du capital social de quatorze millions six cent soixante-cinq mille deux cent dix (14.665.210,-) US Dollars sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de changer la dénomination sociale de la Société en INTABEX WORDLWIDE.

2. Décision de porter le capital autorisé de la Société de son montant actuel de US\$ 15.136.410,- à US\$ 20.000.000,-.

3. Décision de renouveler pour une période de cinq ans, à partir de la date de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de l'acte du 14 novembre 2000, l'autorisation au Conseil conformément à l'article 6.1 des statuts d'augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

4. Décision de fixer le nombre minimum des administrateurs requis pour composer le Conseil de présentement six à trois et de modifier en conséquence l'article 10.1 des statuts.

5. Décision de modifier en conséquence les articles 2.1, 5.1, 6.1 et 10.1 des statuts afin de refléter les modifications ci-dessus.

6. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et a pris, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la dénomination sociale de la Société de INTABEX HOLDINGS WORLDWIDE en INTABEX WORLDWIDE.

En conséquence l'article 2.1 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«2.1. La Société est une société luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme et porte la dénomination INTABEX WORLDWIDE.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de porter le capital autorisé de la Société de son montant actuel de US\$ 15.136.410,- à US\$ 20.000.000,-.

En conséquence l'article 5.1 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«5.1. La Société a un capital autorisé de vingt millions (20.000.000,-) de Dollars US, divisé en huit cent mille (800.000) actions Ordinaires de Classe «A» et un million deux cent mille (1.200.000) actions Ordinaires de Classe «B», ayant une valeur nominale de dix (10,-) Dollars US chacune.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler pour une période de cinq ans, à partir de la date de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, de l'acte du 14 novembre 2000, l'autorisation au Conseil conformément à l'article 6.1 des statuts d'augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

En conséquence l'article 6.1 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«6.1 Durant une période expirant au cinquième anniversaire de la date de la publication de l'acte du 14 novembre 2000 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le Conseil sera autorisé et habilité à distribuer et à faire des offres pour distribuer et émettre en totalité ou en partie ces actions Ordinaires supplémentaires de Classe «A» et de Classe «B» de façon à porter le capital total de la Société au niveau du capital autorisé de la Société et que les actions Ordinaires de Classe «A» ainsi émises le seront uniquement pour satisfaire le régime des warrants existants en date du 14 novembre 2000. Le Conseil est autorisé à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel en ce qui concerne les actions Ordinaires de Classe «A.»»

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de fixer le nombre minimum des administrateurs requis pour composer le Conseil de présentement de six à trois.

En conséquence l'article 10.1 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«10.1 La Société sera administrée par un Conseil ne comprenant pas moins de trois et pas plus de vingt Administrateurs, qui n'ont pas besoin d'être également des Actionnaires.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-sept heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Leclerc, M. Prospert, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2000, vol. 126S, fol. 94, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2000.

A. Schwachtgen.

(66885/230/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

**INTABEX WORLDWIDE, Société Anonyme,
(anc. INTABEX HOLGINGS WORLWIDE).**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 13.069.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1401 du 14 novembre 2000 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(66886/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

INVESTISSEMENTS TEXTILES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.188.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 48, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour INVESTISSEMENTS TEXTILES S.A., Société Anonyme Holding

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

(66891/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

INVESTISSEMENTS TEXTILES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.188.

L'assemblée générale ordinaire du 7 avril 2000 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Edward Bruin en remplacement de Monsieur Vincenzo Arno'.

Luxembourg, le 8 novembre 2000

Pour INVESTISSEMENTS TEXTILES S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 48, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66892/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

KALIEME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 32.196.

L'an deux mille, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KALIEME S.A., ayant son siège social à L-7625 Larochette, 6, rue Scheerbach, R. C. Luxembourg section B numéro 32.196, constituée sous la dénomination de JUPA S.A. suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 14 novembre 1989, publié au Mémorial C numéro 135 du 25 avril 1990, et dont la dénomination a été changée en KALIEME S.A. et les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 mai 1995, publié au Mémorial C numéro 429 du 4 septembre 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Albert Seen, conseiller économique, demeurant à Larochette.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Suppression de la valeur nominale des actions.

2.- Conversion du capital social de LUF en EUR.

3.- Augmentation du capital social d'un montant adéquat en euro en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à 2.226.000,- EUR, sans création d'actions nouvelles.

4.- Libération intégrale.

5.- Remplacement des actions représentatives du capital souscrit de la société et création de nouvelles actions de façon à ce que le capital social de la société d'un montant de 2.226.000,- EUR soit représenté par 2.226 actions d'une valeur nominale de 1.000,- EUR, chacune entièrement libérée.

6.- Modification afférente de l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts.

7.- Transfert du siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des quatre cents (400) actions représentant le capital social de quarante millions de francs luxembourgeois (40.000.000,- LUF).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à quarante millions de francs luxembourgeois (40.000.000,- LUF), pour l'exprimer dorénavant en euro, au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR, en neuf cent quatre-vingt-onze mille cinq cent soixante-quatorze virgule dix Euros (991.574,10 EUR).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de un million deux cent trente-quatre mille quatre cent vingt-cinq virgule quatre-vingt-dix Euros (1.234.425,90 EUR), pour le porter de son montant actuel de neuf cent quatre-vingt-onze mille cinq cent soixante-quatorze virgule dix euros (991.574,10 EUR) à deux millions deux cent vingt-six mille Euros (2.226.000,- EUR), sans émission d'actions nouvelles.

Quatrième résolution

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les actionnaires actuels au prorata de leur participation actuelle dans la société, par incorporation au capital de résultats reportés et de réserves disponibles à concurrence de un million deux cent trente-quatre mille quatre cent vingt-cinq virgule quatre-vingt-dix Euros (1.234.425,90 EUR).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

La justification de l'existence desdits résultats reportés et réserves disponibles a été apportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de remplacer les quatre cents (400) actions existantes sans expression de valeur nominale par deux mille deux cent vingt-six (2.226) actions d'une valeur nominale de mille Euros (1.000,- EUR) chacune.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq, alinéa premier, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

«**Art. 5 (Paragraph 1).** The subscribed capital is fixed at two million two hundred and twenty-six thousand Euros (2,226,000.- EUR), divided into two thousand two hundred and twenty-six (2,226) shares with a par value of one thousand Euros (1,000.- EUR) each.»

Version française:

«**Art. 5. (Alinéa 1^{er}).** Le capital souscrit est fixé à deux millions deux cent vingt-six mille Euros (2.226.000,- EUR), divisé en deux mille deux cent vingt-six (2.226) actions d'une valeur nominale de mille Euros (1.000,- EUR) chacune.»

Septième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la société à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre-vingt-cinq mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de 49.808.469,23 LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Seen, F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 novembre 2000, vol. 511, fol. 85, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 22 novembre 2000.

J. Seckler.

(66898/231/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

KALIEME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R. C. Luxembourg B 32.196.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 novembre 2000.

J. Seckler

Le notaire

(66899/231/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

GLENGARIFF COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 66.426.

Extrait des résolutions du Conseil de Gérance qui s'est tenu le 19 octobre 2000

Le conseil de gérance de GLENGARIFF COMPANY, S.à r.l («la société») a décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 9 novembre 2000.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

T. van Dijk / C. Ferry

Gérants

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2000, vol. 546, fol. 15, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66855/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

FIDUCIAIRE VIC. COLLE & ASSOCIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(66831/224/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

INVERNESS INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 73.821.

In the year two thousand, on the thirtieth day of October.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Eggert Hilmarsson, bank employee, residing in Hesperange (Luxembourg), acting in his capacity as a special proxy holder of the Board of Directors of the société anonyme holding INVERNESS INVESTMENT HOLDING S.A., having its registered office at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, R. C. Luxembourg, section B number 73.821, incorporated by deed of the undersigned notary on December 29, 1999 published in the Mémorial C number 268 of April 4, 2000, (the «Company»).

The Articles of Association of the Company have not been amended since;

by virtue of the authority conferred on him by the resolutions of the Board of Directors, adopted at its meeting held on October 2, 2000; a certified copy of the minutes of that meeting, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his above stated capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations and statements as follows:

I.- That the subscribed share capital of the prementioned Company is presently set at two million five hundred thousand Icelandic Krona (ISK 2,500,000.-) divided into twenty-five thousand (25,000) shares, with a par value of hundred Icelandic Krona (ISK 100.-) per share, all fully paid up.

II.- That pursuant to Article five of the Articles of Association, the authorised capital is set at hundred million Icelandic Krona (ISK 100,000,000.-), divided into one million (1,000,000) shares, having each a par value of hundred Icelandic Krona (ISK 100.-) per share.

III.- That pursuant to the same Article five of the Articles of Association, the Board of Directors has been authorised to increase the subscribed capital of the Company, to limit or to waive the preferential subscription right reserved to the existing shareholders and to amend Article five of the Articles of Association so as to reflect the increase of capital.

IV.- That the Board of Directors, in its meeting held on October 2, 2000, and in accordance with the authorities conferred on it pursuant to Article five of the Articles of Association, has increased the subscribed corporate capital by the amount of one million five hundred thousand Icelandic Krona (ISK 1,500,000.-), so as to raise the subscribed capital from its present amount of two million five hundred thousand Icelandic Krona (ISK 2,500,000.-) to an amount of four million Icelandic Krona (ISK 4,000,000.-) by the creation and issue of fifteen thousand (15,000) new shares with a par value of hundred Icelandic Krona (ISK 100.-) each, issued with a share premium of nine thousand four hundred Icelandic Krona (ISK 9,400.-) per share, having the same rights and privileges as the already existing shares.

V.- That still pursuant to the powers conferred to the Board of Directors and pursuant to Article five of the Articles of Incorporation, the Board of Directors has waived or limited to the extent necessary the preferential right of the then existing shareholders to subscribe, and has accepted the subscription of the total fifteen thousand (15,000) shares, by the following shareholder:

Mr Kristjan Gislason, company director, residing in Saevidarsund 96, 104 Reykjavik (Iceland)

VI.- That these fifteen thousand (15,000) newly issued shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscriber, and fully paid up by contribution in cash, as was certified to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant subscription and payment.

The total share premium amount of hundred forty-one million Icelandic Krona (ISK 141,000,000.-) is to be allocated entirely to a specific share premium account.

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges such payments.

VII.- That as a consequence of the above-mentioned increase of the subscribed share capital, paragraph 1 of article five (5) of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

«**Art. 5. Paragraph 1.** The subscribed share capital of the Company is set at four million Icelandic Krona (ISK 4,000,000.-) consisting of forty thousand (40,000) shares with a par value of one hundred Icelandic Krona (ISK 100.-) each.»

Valuation

For the purposes of registration, the before mentioned capital increase in the amount of one million five hundred thousand Icelandic Krona (ISK 1,500,000.-) and the total amount of the paid share premium of hundred forty-one million Icelandic Krona (ISK 141,000,000.-) are valued together at seventy-eight million hundred forty-eight thousand four hundred twenty-five Luxembourg francs (LUF 78,148,425.-).

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately nine hundred thousand Luxembourg francs.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille, le trente octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Eggert Hilmarsson, employé de banque, demeurant à Hesperange (Luxembourg), agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme holding INVERNESS INVESTMENT HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, R. C. Luxembourg, section B numéro 73.821, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 268 du 8 avril 2000, (la « Société »).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors; en vertu d'un pouvoir lui conféré par résolutions du conseil d'administration, prises en sa réunion du 2 octobre 2000; une copie certifiée conforme du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social souscrit de la Société, prédésignée, s'élève actuellement à deux millions cinq cent mille couronnes islandaises (ISK 2.500.000,-) divisé en vingt-cinq mille (25.000) actions, d'une valeur nominale de cent couronnes islandaises (ISKK 100,-) par action, intégralement libérées.

II.- Qu'en vertu de l'article cinq des statuts, le capital autorisé est fixé à cent millions de couronnes islandaises (ISK 100.000.000,-) divisé en un million (1.000.000) d'actions, d'une valeur nominale de cent couronnes islandaises (ISK 100,-) par action.

III.- Qu'en vertu du même article cinq des statuts de la Société, le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital et de modifier l'article cinq des statuts de manière à refléter l'augmentation de capital.

IV.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 2 octobre 2000, et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social souscrit à concurrence d'un million cinq cent mille couronnes islandaises (ISK 1.500.000,-) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de deux millions cinq cent mille couronnes islandaises (ISK 2.500.000,-) à un montant de quatre millions de couronnes islandaises (ISK 4.000.000,-) par la création et l'émission de quinze mille (15.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent couronnes islandaises (ISK 100,-) chacune, assorties d'une prime d'émission de neuf mille quatre cents couronnes islandaises (ISK 9.400,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

V.- Que toujours en vertu des pouvoirs lui conférés et en conformité avec l'article cinq des statuts, le conseil d'administration a supprimé ou limité dans la mesure nécessaire le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants, et a accepté la souscription de la totalité des quinze mille (15.000) nouvelles actions par l'actionnaire:

Monsieur Kristján Gislason, administrateur de société, demeurant à Saevidarsund 96, 104 Reykjavik (Islande).

VI.- Que ces quinze mille (15.000) actions nouvellement émises ont été souscrites par le souscripteur susnommé, et libérées intégralement par des versements en numéraire, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et de libération.

Le montant intégral de la prime d'émission de cent quarante et un millions de couronnes islandaises (ISK 141.000.000,-) est à transférer à un compte spécial prime d'émission.

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

VII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, l'alinéa 1^{er} de l'article cinq (5) des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Premier alinéa. Le capital social souscrit est fixé à quatre millions de couronnes islandaises (ISK 4.000.000,-), représenté par quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de cent couronnes islandaises (ISK 100,-) chacune.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital social précitée à hauteur d'un million cinq cent mille couronnes islandaises (ISK 1.500.000,-) et le montant total de la prime d'émission de cent quarante et un millions de couronnes islandaises (ISK 141.000.000,-) sont évalués ensemble à soixante-dix-huit millions cent quarante-huit mille quatre cent vingt-cinq francs luxembourgeois (LUF 78.148.425,-).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cent mille francs luxembourgeois.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Hilmarsson, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 novembre 2000, vol. 853, fol. 89, case 9. – Reçu 781.484 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 novembre 2000.

J.-J. Wagner.

(66889/239/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

INVERNESS INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 73.821.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 novembre 2000.

J.-J. Wagner.

(66890/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

FILIMI INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R. C. Luxembourg B 44.541.

L'an deux mille, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FILIMI INVESTMENT HOLDING S.A., ayant son siège social à L-7618 Larochette, 17, rue Leidenbach, R. C. Luxembourg section B numéro 44.541, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 juillet 1993, publié au Mémorial C numéro 459 du 7 octobre 1993.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Albert Seen, conseiller économique, demeurant à Larochette.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Suppression de la valeur nominale des actions.
2.- Conversion du capital social de BEF en EUR.
3.- Augmentation du capital social d'un montant adéquat en euro en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à 2.313.000,- EUR, sans création d'actions nouvelles.

4.- Libération intégrale.

5.- Remplacement des actions représentatives du capital souscrit de la société et création de nouvelles actions de façon à ce que le capital social de la société d'un montant de 2.313.000,- EUR, soit représenté par 2.313 actions d'une valeur nominale de 1.000,- EUR, chacune entièrement libérée.

6.- Modification afférente de l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts.

7.- Transfert du siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des vingt (20) actions représentant le capital social de vingt millions de francs belges (20.000.000,- BEF).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à vingt millions de francs belges (20.000.000,- BEF), pour l'exprimer dorénavant en euro, au cours de 40,3399 BEF = 1,- EUR, en quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept virgule zéro cinq Euros (495.787,05 EUR).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million huit cent dix-sept mille deux cent douze virgule quatre-vingt-quinze Euros (1.817.212,95 EUR), pour le porter de son montant actuel de quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept virgule zéro cinq Euros (495.787,05 EUR) à deux millions trois cent treize mille Euros (2.313.000,- EUR), sans émission d'actions nouvelles.

Quatrième résolution

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les actionnaires actuels au prorata de leur participation actuelle dans la société, par incorporation au capital de résultats reportés et de réserves disponibles à concurrence d'un million huit cent dix-sept mille deux cent douze virgule quatre-vingt-quinze Euros (1.817.212,95 EUR).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

La justification de l'existence desdits résultats reportés et réserves disponibles a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de remplacer les vingt (20) actions existantes sans expression de valeur nominale par deux mille trois cent treize (2.313) actions d'une valeur nominale de mille Euros (1.000,- EUR) chacune.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq, alinéa premier, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. Alinéa 1^{er}.

Le capital souscrit est fixé à deux millions trois cent treize mille Euros (2.313.000,- EUR), divisé en deux mille trois cent treize (2.313) actions d'une valeur nominale de mille Euros (1.000,- EUR) chacune.»

Septième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la société à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre-vingt-quinze mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation du capital social est évalué à la somme de 73.306.188,68 LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Seen, F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 novembre 2000, vol. 511, fol. 85, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 novembre 2000.

J. Seckler.

(66832/231/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

FILIMI INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R. C. Luxembourg B 44.541.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 novembre 2000.

J. Seckler

Notaire

(66833/231/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

FINMACRIEN S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 58.902.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 48, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour FINMACRIEN S.A., société anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

(66837/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

HERMALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 59.813.

In the year two thousand, on November 13.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of HERMALUX, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, registered at the Luxembourg Trade Register under the number B 59.813,

incorporated by a deed of the undersigned notary on 19th June 1997, deed published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 542 on 2nd October 1997,

which deed was modified on 6th August 1997 by the undersigned notary, modification published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 674 of 2nd December 1997,

which deed was modified on 31st December 1997, by the undersigned notary, modification published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 286 of 28th April 1998,

which deed was modified on 30th June 1998, by the undersigned notary, modification published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 724 of 7th October 1998,

which deed was modified on 23th December 1998 by the undersigned notary, modification published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 202 of 25th March 1999,

which deed was modified on 30th June 1999 by the undersigned notary, modification published in Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations n° 750 of 9th October 1999,

which deed was modified on 10th August 1999 by the undersigned notary, modification published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 861 of 17th November 1999,

which deed was modified on 29th December 1999 by the undersigned notary, modification published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 257 of 5th April 2000.

The meeting is presided by Mr P.J.M. van den Brink, employee, residing professionally in Mamer, 106, route d'Arlon, who appoints as secretary Mrs Catherine Peuteman, employee, residing professionally in Mamer, 106, route d'Arlon.

The meeting elects as scrutineer Mr Ronald Schaaphok, employee, residing professionally in Mamer, 106, route d'Arlon.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman issues the attendance list, which after having been signed *ne varietur* by the shareholders present and represented together with the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

The chairman declares and requests the notary to state:

I. That it appears from the attendance list, that all of the shares are present or represented at the present meeting. The meeting is therefore regularly constituted without any convocation and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting.

II. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase the corporate capital by a cash amount of FRF 3,500,000.- (three million five hundred thousand French francs) in order to raise it from its present amount of FRF 87,761,800.- (eighty-seven million seven hundred sixty-one thousand and eight hundred French francs) to FRF 91,261,800.- (ninety-one million two hundred sixty-one thousand and eight hundred French francs) by the creation and issue of 17,500 (seventeen thousand and five hundred) new shares with a nominal value of FRF 200.- (two hundred French francs) each, having the same rights and advantages as the existing shares and having right to profits in the same proportion as the existing shares.

2. Subscription and payment of the 17,500 (seventeen thousand and five hundred) newly issued shares by CITADEL HOLDINGS PLC, Unit 6, Spring Gardens, Citadel Place, Tinworth Street, London, United Kingdom.

3. Amendment of the article 5 of the statutes to adapt it to the resolutions taken on basis of the above-mentioned agenda.

4. Miscellaneous.

The meeting of shareholders having approved the declarations of the chairman, and considering duly convened, has deliberated and takes by separate vote and unanimously the following decisions:

First resolution

The meeting of shareholders decides to increase the capital by a cash amount of FRF 3,500,000.- (three million five hundred thousand French francs),

in order to raise it from its present amount of FRF 87,761,800.- (eighty-seven million seven hundred sixty-one thousand and eight hundred French francs) to FRF 91,261,800.- (ninety-one million two hundred sixty-one thousand and eight hundred French francs),

by the creation and issue of 17,500 (seventeen thousand and five hundred) new shares with a nominal value of FRF 200.- (two hundred French francs) each,

having the same rights and advantages as the existing shares and having right to profits in the same proportion as the existing shares.

Second resolution

CITADEL HOLDINGS PLC, Unit 6, Spring Gardens, Citadel Place, Tinworth Street, London, United Kingdom, sole partner of the company, duly represented by Mr P.J.M. van den Brink by virtue of a proxy given under private on November 6, 2000.

fully subscribes to the 17,500 (seventeen thousand and five hundred) newly issued shares, and pays a total amount of FRF 3,500,000.- (three million and five hundred thousand French francs).

Third resolution

Following the capital increase the meeting of shareholders decides to amend the article 5 of the statutes in order to read as follows:

Art. 5. The corporate capital is set at FRF 91,261,800.- (ninety-one million two hundred sixty-one thousand and eight hundred French francs), divided in 456,309 (four hundred fifty-six thousand three hundred and nine) shares with a nominal value of FRF 200.- (two hundred French francs) each, fully paid up, as was certified to the notary executing this deed by a bank certificate.

On the basis of the above-decided capital increase, the corporate capital is fully held by CITADEL HOLDINGS PLC.

Evaluation - Expenses

The expenses, costs, remuneration of charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately LUF 300,000.-.

The increase of capital is valued at LUF 21,524,200.-.

Nothing else being on the agenda, the chairman closes the meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing people the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of any divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Made in Mamer on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le 13 novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée HERMALUX, S.à r.l., avec siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 59.813,

constituée suivant acte reçu par-devant le notaire instrumentant en date du 19 juin 1997, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 542 du 2 octobre 1997,

acte modifié le 6 août 1997 par le même notaire, modification publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 674 du 2 décembre 1997,

acte modifié le 31 décembre 1997 par le même notaire, modification publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 286 du 28 avril 1998,

acte modifié le 30 juin 1998 par le même notaire, modification publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 724 du 7 octobre 1998,

acte modifié le 23 décembre 1998 par le même notaire, modification publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 202 du 25 mars 1999,

acte modifié le 30 juin 1999 par le même notaire, modification publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 750 du 9 octobre 1999,

acte modifié le 10 août 1999 par le même notaire, modification publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 861 du 17 novembre 1999,

acte modifié le 29 décembre 1999 par le même notaire, modification publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 257 du 5 avril 2000.

L'Assemblée est présidée par Monsieur P.J.M. van den Brink, employé privé, demeurant professionnellement à Mamer,

lequel désigne comme secrétaire Madame Catherine Peuteman, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer.

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Ronald Schaaphok, employé privé, demeurant professionnellement à Mamer.

Le bureau étant ainsi formé, dresse la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les associés présents et le mandataire des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Conformément à la liste de présence, tous les associés représentant l'intégralité du capital social sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu de convocations préalables.

II. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant en espèces de FRF 3.500.000,- (trois millions cinq cent mille francs français) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de FRF 87.761.800,- (quatre-vingt-sept millions sept cent soixante et un mille huit cents francs français) à FRF 91.261.800,- (quatre-vingt-onze millions deux cent soixante et un mille huit cents francs français) par la création et l'émission de 17.500 (dix-sept mille cinq cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de FRF 200,- (deux cents francs français) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes et ayant droit au bénéfice dans la même proportion que les parts sociales existantes.

2. Souscription et libération des 17.500 (dix-sept mille cinq cents) parts sociales nouvelles par CITADEL HOLDINGS PLC, Unit 6, Spring Gardens, Citadel Place, Tinworth Street, Londres, Royaume-Uni.

3. Modification de l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

4. Divers.

L'assemblée des associés ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant cash de FRF 3.500.000,- (trois millions cinq cent mille francs français),

pour porter le capital social de son montant actuel de FRF 87.761.800,- (quatre-vingt-sept millions sept cent soixante et un mille huit cents francs français) à FRF 91.261.800,- (quatre-vingt-onze millions deux cent soixante et un mille huit cents francs français),

par la création et l'émission de 17.500 (dix-sept mille cinq cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de FRF 200,- (deux cent francs français) chacune,

ayant les mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes et ayant droit au bénéfice dans la même proportion que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

CITADEL HOLDINGS PLC, Unit 6, Spring Gardens, Citadel Place, Tinworth Street, Londres, Royaume-Uni, seul associé de la société, dûment représentée par M. P.J.M. van den Brink, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 6 novembre 2000,

souscrit pleinement aux 17.500 (dix-sept mille cinq cents) nouvelles parts sociales émises et paie un montant total de FRF 3.500.000,- (trois millions cinq cent mille francs français); la preuve de ce paiement a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Troisième résolution

A la suite de l'augmentation de capital qui précède l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de FRF 91.261.800,- (quatre-vingt-et-onze millions deux cent soixante et un mille huit cents francs français), divisé en 456.309 (quatre cent cinquante-six mille trois cent et neuf) parts sociales d'une valeur nominale de FRF 200,- (deux cents francs français) chacune entièrement libérée.

Suite à l'augmentation de capital décidée ci-avant, le capital social est détenu intégralement par CITADEL HOLDINGS PLC.

Frais, Evaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à LUF 300.000,-.

L'augmentation de capital est évaluée à LUF 21.524.200,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que, sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait à Mamer, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2000. J. Delvaux.
(66868/208/182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

HERMALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 59.813.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire actée en date du 13 novembre 2000 sous le numéro 774 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(66869/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

HERCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 39.846.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2000, vol. 546, fol. 29, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(66865/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

HERCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 39.846.

EXTRAIT

Avec effet au 1^{er} juillet 2000 et en vertu du pouvoir qui lui a été sub-délégué par le conseil d'administration de la société, Monsieur Emile Vogt, administrateur, a procédé à la réalisation de la conversion du capital de la société en euro.

Par conséquent, depuis le 1^{er} juillet 2000, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié comme suit:

«Le capital de la société est fixé à cent quinze mille euros (115.000,- EUR) représenté par quatre mille cinq cents actions (4.500) sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré.»

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2000, vol. 546, fol. 29, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66866/550/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

HERCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 39.846.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 9 octobre 2000

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Marc Weinand et appelle comme nouvel Administrateur Monsieur René Schlim, pour achever le mandat de Monsieur Marc Weinand, démissionnaire.

Luxembourg, le 2 octobre 2000.

Pour copie conforme

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2000, vol. 546, fol. 29, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66867/550/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

FOREST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 41.646.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2000, vol. 546, fol. 29, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(66841/550/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

FOREST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 41.646.

—
EXTRAIT

Avec effet au 1^{er} janvier 2000 et en vertu du pouvoir qui lui a été délégué par le conseil d'administration de la société, Monsieur Emile Vogt, administrateur, a procédé à la réalisation de la conversion du capital de la société en euros.

Par conséquent, depuis le 1^{er} janvier 2000, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié comme suit:

«Le capital de la société est fixé à deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize virgule cinquante-deux euros (247.893,52 EUR) représenté par mille actions (1.000) sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2000, vol. 546, fol. 29, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66842/550/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

FOLONA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 42, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 40.328.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 48, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour FOLONA S.A., société anonyme holding

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature / Signature

(66840/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

IFAS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 36.061.

—
Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 31 octobre 2000, que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Seule et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg aux 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet au 31 octobre 2000.

Luxembourg, le 17 novembre 2000.

IFAS INTERNATIONAL S.A.

S. Vandt / A. Belardi

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2000, vol. 546, fol. 24, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66879/043/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

GESTIOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 31.032.

—
Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2000, vol. 546, fol. 29, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(66851/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

GESTIOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 31.032.

—
EXTRAIT

Avec effet au 1^{er} janvier 2000 et en vertu du pouvoir qui lui a été sub-délégué par le conseil d'administration de la société, Monsieur Emile Vogt, administrateur, a procédé à la réalisation de la conversion du capital de la société en euro.

Par conséquent, depuis le 1^{er} janvier 2000, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié comme suit:

«Le capital de la société est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) représenté par cinq cents actions (500) sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré.»

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2000, vol. 546, fol. 29, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66852/550/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

GESTIOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 31.032.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 10 octobre 2000

Les mandats de Messieurs Thierry de Latre du Bosqueau, Emile Vogt et René Schlim, Administrateurs, venant à échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide de les renouveler pour une nouvelle durée de six ans.

Le mandat du Commissaire aux Comptes venant à échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide d'appeler comme nouveau Commissaire aux Comptes la FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., pour une durée de six ans.

Luxembourg, le 29 septembre 2000.

Pour copie conforme

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2000, vol. 546, fol. 29, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66853/550/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

HBM S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.
R. C. Luxembourg B 49.091.

—
Un contrat de domiciliation a été conclu en date du 1^{er} janvier 2000 entre la société HBM S.A. HOLDING et la société LUX-FIDUCIAIRE, S.à r.l. pour une durée indéterminée et susceptible d'être dénoncé par chacune des parties avec un préavis de deux mois.

Luxembourg, le 22 novembre 2000.

LUX-FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2000, vol. 546, fol. 39, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66864/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

GHANEZH S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 62.760.

The balance sheet as at December 31, 1999, registered in Luxembourg on November 23, 2000, vol. 546, fol. 40, case 6, has been deposited at the Trade Register of Luxembourg on November 28, 2000.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, November 24, 2000.

(66854/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

**GLOBUS-CMS S.A., GLOBUS CONSULTING AND MANAGEMENT SERVICES S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 38.260.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2000, vol. 546, fol. 30, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

(66856/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

GRANDS CRUS SELECTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1842 Howald, 18, avenue Grand-Duc Jean.
R. C. Luxembourg B 66.832.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2000, vol. 546, fol. 20, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2000.

Signature.

(66858/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

HOFMANN ANLAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.552.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui a été tenue à Luxembourg en date du 21 novembre 2000 que:

1) Le siège social de la société est transféré de L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

2) Monsieur Miguel Munoz, demeurant à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore, Mademoiselle Alexia Meier, demeurant à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore, et Mademoiselle Reiners Cindy, demeurant à L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal, sont nommés administrateurs de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005 en remplacement de Monsieur Jean Faber, Monsieur Didier Kirsch et Mademoiselle Jeanne Piek, démissionnaires, avec effet immédiat.

3) Maître Guy Ludovissy, avocat-avoué, demeurant à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore, est nommé conseiller juridique de HOFMANN ANLAGE S.A.

4) FIDUCIAIRE PREMIER S.A. ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommée commissaire aux comptes de la société en remplacement de REVILUX S.A.

Le mandat de FIDUCIAIRE PREMIER S.A. expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005. Luxembourg, le 21 novembre 2000.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2000, vol. 546, fol. 43, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66873/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

GRETEL S.A., Société Anonyme,
(anc. KELLAWAY & PARTNERS S.A.).
 Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
 R. C. Luxembourg B 25.128.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 45, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau 1.949,94 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2000.

(66859/802/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

HARLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.
 R. C. Luxembourg B 26.136.

L'an deux mille, le six novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) CERBERUS HOLDINGS LIMITED, société de droit libérien, avec siège social à Monrovia, ici représentée par Monsieur Peter W. Fearnhead, expert-comptable, demeurant à Harare, Zimbabwe, agissant en sa qualité d'administrateur de ladite société en vertu des pouvoirs lui conférés par les statuts.
- 2) Monsieur Peter Milne, réviseur d'entreprises, demeurant à Aspelt.
- 3) FIHZL (UK) LIMITED, société de droit britannique, avec siège social au 88, Northern Road, Portsmouth, Angleterre, ici représentée par Monsieur Peter W. Fearnhead, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Harare, Zimbabwe, le 3 novembre 2000, laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparants sub 1) à 2) sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée HARLUX, S.à r.l., R. C. B numéro 26.136, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 mai 1987, publié au Recueil Spécial du Mémorial C numéro 282 du 13 octobre 1987.

- Le capital social est fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs, représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune.

- CERBERUS HOLDINGS LIMITED, préqualifiée, ici représentée comme dit ci-avant, cède quatre cents (400) parts sociales qu'elle possède dans la société à FIHZL (UK) LIMITED, préqualifiée, ici représentée et ce acceptant par son mandataire, pour un prix de douze millions (12.000.000,-) de francs, ce dont quittance.

- Cette cession a été effectuée de l'accord de tous les associés et, pour autant que de besoin, acceptée pour la Société par ses gérants.

- Suite à la cession qui précède, la répartition des parts sociales est désormais la suivante et l'article 6, alinéa 2 des statuts est modifié en conséquence:

Les apports des associés sont constitués comme suit:

1) FIHZL (UK) LIMITED, préqualifiée, quatre cents parts sociales	400
2) Monsieur Peter Milne, préqualifié, cent parts sociales	100
Total: cinq cents parts sociales	500

- Les nouveaux associés acceptent la démission du gérant Monsieur Marc Lagesse, réviseur d'entreprises, demeurant à Steinsel. Par vote spécial ils lui donnent décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

- Les nouveaux associés nomment comme nouveau gérant Monsieur John H.A. Bryant, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Unity Court, 64, Union Avenue, Harare, Zimbabwe, lequel pourra valablement engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. W. Fearnhead, P. Milne, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2000, vol. 126S, fol. 87, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2000.

A. Schwachtgen.

(66862/230/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

HARLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 26.136.

—
Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1349 du 6 novembre 2000, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(66863/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

HOLKEM, Société Anonyme Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 53.395.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 48, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour HOLKEM, Société Anonyme Holding

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

(66874/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

**IMPEX LTD MATERIALS FOR PRINTED CIRCUIT BOARD INDUSTRY, GmbH,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue Edmond Reuter.
R. C. Luxembourg B 56.369.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 47, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour la société

Signature

(66882/506/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

INTERLUXCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, rue Victor Hugo.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du quatorze novembre deux mille, numéro 1679 du répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, le seize novembre deux mille, volume 864, folio 32, case 6, que la société anonyme INTERLUXCOM S.A., avec siège social à L-1750 Luxembourg, 82, rue Victor Hugo, constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, en date du vingt-deux octobre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, publié au Mémorial C, Recueil numéro 47 du 21 janvier 1998, au capital de un million deux cent cinquante mille francs belges (1.250.000,-) a été dissoute en date du quatorze novembre deux mille et entrera en liquidation également à compter de ce jour.

Les livres et documents de la société dissoute INTERLUXCOM S.A. resteront déposés et seront conservés pendant cinq ans au siège social de la prédite société.

Esch-sur-Alzette, le 20 novembre 2000.

Pour copie conforme

Signature

Le notaire

(66887/224/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

HORAINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 39.848.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2000, vol. 546, fol. 29, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(66875/550/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

HORAINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 39.848.

EXTRAIT

Avec effet au 1^{er} juillet 2000 et en vertu du pouvoir qui lui a été sous-délégué par le conseil d'administration de la société, Monsieur Emile Vogt, administrateur, a procédé à la réalisation de la conversion du capital de la société en euro.

Par conséquent, depuis le 1^{er} juillet 2000, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié comme suit:

«Le capital de la société est fixé à soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR), représenté par trois mille actions (3.000) sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2000, vol. 546, fol. 29, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66876/550/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

HORAINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 39.848.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 9 octobre 2000

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Marc Weinand et appelle, comme nouvel Administrateur, Monsieur René Schlim, pour achever le mandat de Monsieur Marc Weinand, démissionnaire.

Luxembourg, le 3 octobre 2000.

Pour copie conforme

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2000, vol. 546, fol. 29, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66877/550/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

OSMAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 48.553.

L'an deux mille, le vingt novembre.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme OSMAN HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Norbert Muller, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 31 août 1994, publié au Mémorial C, numéro 501 du 5 décembre 1994. Les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 282 du 27 avril 1998, et suivant acte du notaire Norbert Muller, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 4 novembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 1007 du 29 décembre 1999.

L'assemblée désigne comme président, Monsieur Jean-Paul Goerens, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée désigne comme scrutateur, Monsieur Romain Fels, employé privé, demeurant à Foetz.

Le président déclare et demande au notaire d'acter comme suit:

1. Que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés et le soussigné

notaire. La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont dûment présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire qui peut décider ainsi valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités après examination de l'ordre jour.

3. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est comme suit:

(a) Changement du capital de LUF 5.000.000 (cinq millions de francs luxembourgeois) en 125.000,- euro (cent vingt-cinq mille euro) et échange des 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) contre 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de 25,- euro (vingt-cinq euro) chacune.

(b) Augmentation du capital à concurrence de 125.000,- euro (cent vingt-cinq mille euro), pour porter le capital social ainsi du montant actuel de 125.000,- euro (cent vingt-cinq mille euro) à 250.000,- euro (deux cent cinquante mille euro) par l'émission de 5.000 (cinq mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de 25,- euro (vingt-cinq euro) chacune.

(c) Souscription à 5.000 (cinq mille) actions nouvelles à leur valeur nominale par Monsieur Jean-Paul Goerens, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

(d) Modification de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital est fixé à 250.000,- euro (deux cent cinquante mille euro), représenté par 10.000 (dix mille) actions, d'une valeur nominale de 25,- euro (vingt-cinq euro) chacune, entièrement libérées.»

(e) Prolongation des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes.

(f) Divers.

Après approbation par l'assemblée de ce qui précède, l'assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer le capital de LUF 5.000.000,- (cinq millions de francs luxembourgeois) en euro 125.000,- (cent vingt-cinq mille euro) et d'échanger les 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) contre 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de 25,- euro (vingt-cinq euro) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de 125.000,- euro (cent vingt-cinq mille euro), pour porter le capital social du montant actuel de 125.000,- euro (cent vingt-cinq mille) à 250.000,- euro (deux cent cinquante mille euro), par l'émission de 5.000 (cinq mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de 25,- euro (vingt-cinq euro) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la souscription à 5.000 (cinq mille) actions nouvelles à leur valeur nominale par Monsieur Jean-Paul Goerens, maître en droit, demeurant à Luxembourg, l'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Faisant suite à cette acceptation, Monsieur Jean-Paul Goerens déclare souscrire à 5.000 (cinq mille) actions nouvelles à leur valeur nominale.

Les 5.000 (cinq mille) actions nouvelles ainsi souscrites par Monsieur Jean-Paul Goerens ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de 125.000,- euro (cent vingt-cinq mille euro) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital est fixé à 250.000,- euro (deux cent cinquante mille euro), représenté par 10.000 (dix mille) actions, d'une valeur nominale de 25,- euro (vingt-cinq euro) chacune, entièrement libérées.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de prolonger les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'en 2005. Le notaire constate que la société a par ailleurs rempli les obligations lui incombant en application de la loi du 31 mai 1999.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué approximativement à la somme de LUF 85.000,- (quatre-vingt-cinq mille francs luxembourgeois).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture étant faite, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Goerens, R. Fels, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 novembre 2000, vol. 864, fol. 37, case 3. – Reçu 50.425 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 novembre 2000.

N. Muller.

(66955/224/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

I.D.G., INTERNATIONAL DIAMONDS & GEMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: LUF 500.000,-.**Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 51.625.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 novembre 2000, vol. 546, fol. 30, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des décisions prises par l'associé unique le 14 novembre 2000

Est nommé gérant, son mandat prenant fin lors de l'assemblée de l'associé unique statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur Francis-Jean Leclere.

Luxembourg, le 24 novembre 2000.

Signature.

(66888/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS INNOVATIFS S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.101.**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui a été tenue à Luxembourg en date du 21 novembre 2000 que:

1) Le siège social de la société est transféré de L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

2) Monsieur Miguel Munoz, demeurant à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore, Mademoiselle Alexia Meier, demeurant à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore, et Mademoiselle Reiners Cindy, demeurant à L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal sont nommés administrateurs de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005 en remplacement de Madame Carolina Folmer, Monsieur Jean Lambert et Monsieur Nicolaas Scholtens, démissionnaires avec effet immédiat.

3) Maître Guy Ludovissy, avocat-avoué, demeurant à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore, est nommé conseil juridique de INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS INNOVATIFS S.A.

4) FIDUCIAIRE PREMIER S.A., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommée commissaire aux comptes de la société en remplacement de Monsieur Patrice Yande.

Le mandat de FIDUCIAIRE PREMIER S.A. expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005. Luxembourg, le 21 novembre 2000.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2000, vol. 546, fol. 43, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66893/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

**IMAGILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LINE ART, S.à r.l.).**Siège social: L-8832 Rombach/Martelange, 18, route de Bigonville.
R. C. Diekirch B 5.582.**EXTRAIT**

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire Léonie Grethen de résidence à Rambrouch en date du 3 novembre 2000, acte enregistré à Redange/Attert, le 7 novembre 2000, vol. 400, fol. 8, case 11, les modifications suivantes ont été constatées.

1.- Suite au changement de la dénomination sociale, l'article 1^{er} des statuts a été modifié comme suit:

«**Art. 1^{er}.** La société prend la dénomination de IMAGILUX, S.à r.l., société à responsabilité limitée.»

Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial.

Rambrouch, le 24 novembre 2000.

L. Grethen

(92985/240/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 novembre 2000.

**IMAGILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LINE HART, S.à r.l.).**

Siège social: L-8832 Rombach/Martelange, 18, route de Bigonville.
R. C. Diekirch B 5.582.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(92986/240/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 novembre 2000.

I.S.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 19, rue Saint Hubert.
R. C. Luxembourg B 55.018.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 30 octobre 2000

L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice clôturé le 31 décembre 1999.

L'assemblée générale constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance. L'Assemblée générale décide de renouveler les mandats pour une durée d'une année.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2001.

Conseil d'administration:

- Monsieur Günther Mathieu, administrateur, demeurant Falkenweg 1, D-66129 Saarbrücken,
- Monsieur Claude Lardo, administrateur, demeurant 19, rue Saint Hubert, L-1744 Luxembourg,
- Monsieur Lucien Hardt, administrateur-délégué, demeurant 15, rue des Remparts, L-6477 Echternach

Commissaire aux comptes:

- LUX FIDUCIAIRE, 12, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

Luxembourg, le 30 octobre 2000.
Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2000, vol. 546, fol. 39, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66894/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

J & C INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 37.810.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 6 novembre 2000, la société JADE INVESTMENTS S.A., 409, Madison Avenue, USA 82041 Cheyenne, Wyoming, est appelée aux fonctions d'administrateur, en remplacement de Monsieur Claude Pussot, démissionnaire.

Luxembourg, le 20 novembre 2000.

J & C INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

J.-C. Boniface

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 45, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66895/783/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

KIM SHIPPING CO A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6843 Machtum, 39, route du Vin.
H. R. Luxemburg B 45.984.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung
abgehalten in Machtum am 25. November 1999 um 16.00 Uhr*

Mandatsverlängerungen

Die Ordentliche Generalversammlung verlängert einstimmig die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder,
Herr P. Vermeij, wohnhaft in Papendrecht,
Frau W. Koster, wohnhaft in Mertert,
Herr G. Bosch, wohnhaft in Mertert
und des Kommissars der SRE REVISION CHARLES ENSCH, S.à r.l. mit Sitz in L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort
Rheinsheim, bis zur ordentlichen Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 1999 abstimmt.
Für gleichlautende Ausfertigung zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,
erteilt.

Luxemburg, den 25. November 1999.

Der Verwaltungsrat
Unterschriften

Enregistré à Diekirch, le 2 octobre 2000, vol. 266, fol. 59, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(66905/561/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

KHOJAH & SONS HOLDINGS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 65.158.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 45, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour KHOJAH & SONS HOLDINGS S.A.H.

Société Anonyme Holding

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

(66903/783/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

KHOJAH & SONS HOLDINGS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 65.158.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 45, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour KHOJAH & SONS HOLDINGS S.A.H.

Société Anonyme Holding

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

(66904/783/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

LION SHIPPING A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6841 Machtum, 39, route du Vin.

H. R. Luxemburg B 59.307.

—
*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung
abgehalten in Machtum am 2. Dezember 1999 um 14.00 Uhr*

Mandatsverlängerungen

Die Ordentliche Generalversammlung verlängert einstimmig die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, Herr Leendert Hoogendoorn, wohnhaft in L-6760 Grevenmacher, 23, rue de Munschecker, Herr Johannes M. Hoogendoorn, wohnhaft in NL-3328 Dordrecht, 18 Atmosfeerstraat, Herr Robert L.F.H. Troch, wohnhaft in B-2830 Willebroek, 108 C. Broeckmeyerstraat und des Kommissars der SRE REVISION CHARLES ENSCH, S.à r.l. mit Sitz in L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim, bis zur ordentlichen Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 1999 abstimmt.

Für gleichlautende Ausfertigung zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 2. Dezember 1999.

Der Verwaltungsrat
Unterschriften

Enregistré à Diekirch, le 2 octobre 2000, vol. 266, fol. 59, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(66918/561/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

DEMARKO S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-6686 Mertert, route de Wasserbillig.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausend, den einunddreissigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtssitz zu Niederanven.

Sind erschienen:

1.- Die Gesellschaft CONSOLIDATION COMPANY LUXEMBOURG, mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves,

rechtsgültig vertreten durch Herrn Christian Hess, Buchhalter, wohnhaft in Schouweiler, handelnd in seiner Eigenschaft als delegiertes Verwaltungsratsmitglied;

2.- Die Gesellschaft PRIMO INTERNATIONAL S.A., mit Sitz in Panama City, Panama, rechtsgültig vertreten durch Herrn Christian Hess, Buchhalter, wohnhaft in Schouweiler, handelnd in vorgenannter Eigenschaft als Spezialbevollmächtigter auf Grund von zwei Vollmachten unter Privatschrift gegeben am 18. September 1998,

welche Vollmachten einer Hinterlegungsurkunde beigegeben bleiben, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 13. Oktober 1998, Nummer 3548 seines Repertoriums, einregistriert in Luxemburg, am 22. Oktober 1998, Band 90B, Blatt 11, Feld 10.

Vorgenannte Personen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung DEMARKO S.A. gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Mertert.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros, sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland, errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist der An- und Verkauf von Schmuck und Silbergegenständen, sowie Tischdekoration.

Die Gesellschaft kann des weiteren alle kommerziellen, zivilen, immobilien und mobiliaren Tätigkeiten, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängen oder denselben voraussichtlich fördern können, ausüben.

Die Gesellschaft kann jede andere Tätigkeit welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt in Verbindung steht oder welche diesen fördern kann im In- und Ausland, ausüben.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-), eingeteilt in dreihundert-zehn (310) Aktien mit einem Nominalwert von hundert Euro (EUR 100,-) pro Aktie.

Die Aktien sind Inhaber- oder Namensaktien.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Der erste Vorsitzende wird von der Generalversammlung gewählt. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegrafisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von der in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorhergehenden Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Ausnahmsweise wird der erste Delegierte des Verwaltungsrates durch die Generalversammlung ernannt.

Art. 12. Die Gesellschaft wird nach aussen vertreten durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates, oder durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegen.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt mittels Einschreibebrief, beziehungsweise im Falle der Einberufung einer zweiten Generalversammlung mittels Einschreibebrief mit Empfangsbestätigung.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt in Grevenmacher an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am zweiten Freitag des Monats Juni um 15.00 Uhr, das erste Mal im Jahre 2001.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine aussergewöhnliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens (20 %) zwanzig Prozent des Gesellschaftskapital vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Die Stimmabgabe bei der Abstimmung anlässlich dieser ausserordentlichen Generalversammlungen kann per Prokura oder per Brief, Telex, Fax usw. erfolgen.

Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme, mit Ausnahme von den gesetzlichen Einschränkungen.

Art. 17. Jede ordentliche oder ausserordentliche Generalversammlung kann nur gültig über die Tagesordnung befinden, wenn die Gesellschafter in den gesetzlich vorgesehenen Verhältnissen anwesend oder vertreten sind.

Geschäftsjahr - Gewinnbeteiligung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres; das erste Geschäftsjahr endet am 31. Dezember 2000.

Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung.

Der Verwaltungsrat legt den Kommissaren die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung vor.

Art. 19. Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind 5 % (fünf Prozent) für die Bildung der gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10 % (zehn Prozent) des Gesellschaftskapitals erreicht.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Mit Zustimmung des Kommissars und unter Beachtung der diesbezüglichen Vorschriften, kann der Verwaltungsrat Zwischendividenden ausschütten.

Die Generalversammlung kann beschliessen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie die Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, vorzeitig oder am Ende ihrer Laufzeit, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie auf die späteren Änderungen.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaft erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr sechzigtausend Luxemburger Franken (LUF 60.000,-).

Kapitalzeichnung

Die dreihundertzehn (310) Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1.- Die Gesellschaft CONSOLIDATION COMPANY LUXEMBOURG, dreihundertneun Aktien	309
2.- Die Gesellschaft PRIMO INTERNATIONAL S.A., eine Aktie	1
Total: dreihundertzehn Aktien	310

Sämtliche Aktien wurden zu hundert Prozent (100 %) in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf drei; diejenige der Kommissare wird festgelegt auf einen.

2.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres 2006.

3.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- Herr Detlef Marko, Kaufmann, wohnhaft in D-54456 Tawern, Mannebacherstrasse 27;
- Frau Martina Konter, Angestellte, wohnhaft in D-54456 Tawern, Mannebacherstrasse 27;
- Dr. Frank Klinkhammer, Chemiker, wohnhaft in D-60316 Frankfurt am Main, Feststrasse 8.

4.- Zum delegierten Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:

Herr Detlef Marko, Kauffmann, wohnhaft in D-54456 Tawern, Mannebacherstrasse 27.

5.- Zum Kommissar wird ernannt:

Die Gesellschaft FIDUCIAIRE SOCODIT S.A., mit Sitz zu L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

6.- Der Gesellschaftssitz befindet sich auf folgender Adresse:

L-6686 Mertert, route de Wasserbillig, MATCH-COPAL, B.P. 2.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Senningen, im Jahre, Monat und Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Hess, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2000, vol. 6CS, fol. 63, case 5. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, den 10. November 2000.

P. Bettingen.

(67054/202/181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2000.